

Rencontre de la Fondation des amis de Chavigny, tenue le 30 janvier 2024.

Présences :

Jean-François Bédard
Michel Pleau
Alexandre Dumas

Alain Comeau
Martin De Roy

Mise en contexte

Les membres de la Fondation des amis de Chavigny se sont réunis afin de déterminer un cadre financier pour l'aide financière que peut apporter la Fondation.

À la suite du constat que les règles concernant l'aide financière que la Fondation des amis de Chavigny apporte à l'école Chavigny et aux élèves de l'école ne sont pas clairement définies, les membres de la Fondation ont statué sur l'importance d'avoir un cadre financier établi afin de préciser le type d'aide et les principales causes soutenues par la Fondation.

Procédure envisagée

Ainsi, à chaque début du mois de septembre, soit le début de l'année scolaire, les membres du CA se réuniront pour déterminer le montant que la Fondation pourra dégager pour l'aide financière de la période de septembre à juin de l'année en cours. Le montant qui sera décidé lors de cette rencontre sera en lien avec les revenus de la Fondation qui apparaîtront dans ses états financiers au 30 juin précédent, et ce, dans le but d'assurer la pérennité de la Fondation.

La Fondation fera connaître à l'avance les dates de dépôt pour les demandes d'aide financière.

La Fondation s'engage à tenir des assemblées en novembre et en janvier pour traiter ces différentes demandes selon les priorités citées ci-dessous.

Financement annuel

Obligations financières de la Fondation

Depuis quelques années, la Fondation des amis de Chavigny s'est engagée à aider financièrement les deux activités suivantes :

- | | |
|--|---------|
| 1. Gala Méritas | 500 \$ |
| 2. Cérémonie de fin d'études secondaires | 1500 \$ |

Donc, la Fondation doit considérer ces montants à déboursier a priori avant d'accorder le potentiel de financement possible pour les autres aides financières possibles.

Priorités de l'aide financière

Par la suite, les membres de la Fondation ont décidé de prioriser l'aide financière selon les activités suivantes :

1. Aide financière aux frais de scolarité : 40 % du montant demandé pourrait être accordé, l'autre 60 % doit provenir des parents.

(L'aide financière est toujours conditionnelle au respect du budget alloué en début d'année par la Fondation).

2. Aide financière pour les vêtements scolaires : un travail sera fait avec la Friperie Chavigny pour cette partie d'aide financière.

(L'aide financière est toujours conditionnelle au respect du budget alloué en début d'année par la Fondation).

3. Aide financière pour les activités parascolaires : un maximum de 40 % de l'aide demandée pourra être accordé si le budget alloué à l'aide financière est disponible après la gestion des priorités précédentes. L'autre 60 % doit provenir des parents ou des activités de financement disponibles dans l'école à chaque année.

(L'aide financière est toujours conditionnelle au respect du budget alloué en début d'année par la Fondation).

4. Aide financière pour les voyages : aucune demande d'aide financière pour la participation à un voyage ne sera traitée par la Fondation des amis de Chavigny

Pour assurer la pérennité de la Fondation, celle-ci doit se doter d'un cadre strict pour l'aide financière puisque les activités de financement de la Fondation se font moins nombreuses depuis quelques années.

Toutes les décisions ont été prises par les membres de la Fondation lors de la rencontre du mardi 30 janvier 2024.